

Compte rendu de la séance du 16 /11/ 2020 20h30

conseillers présents 7 quorum 4 majorité absolue 4 ; secrétaire de séance X.Brion

Le point effectué par les conseillers siégeant dans différentes instances :

- Comité de pilotage du PLUI de la 2C2A : Mme Potier explique qu'il y a un consensus pour dire que c'est l'activité économique qui conditionne les acquisitions foncières sur notre territoire ; cette réunion était un bilan de ce qui s'est fait pendant 2 ans, les réunions par secteur pour établir des zonages précis démarreront en 2021.
- SIVOM Mme Potier signale qu'une enquête « cantine » a été conçue et va être envoyée à toutes les familles concernées afin d'améliorer les prestations.
- SIAEP M. Brion annonce que le syndicat a fait un emprunt pour pouvoir réaliser des travaux permettant d'alimenter la commune du Mont Dieu, ce qui portera à 3 le nombre d'intercommunalités y siégeant (Crêtes, Portes du Luxembourg, Argonne ardennaise) ; un terrain donné par un propriétaire du Mont Dieu pour positionner une pompe sera borné par Delaloi géomètre ; par ailleurs le prix de l'eau va augmenter de 5 centimes

Remboursement partiel de la caution du locataire du logement "Ecole " (2020 030)

Suite à l'état des lieux effectué le 14 octobre 2020, il est décidé de pratiquer une retenue sur la caution de 395 € versée par Monsieur Steven GIBOUT à son entrée dans l'appartement.

- 165 € correspondant à 15 heures de nettoyage complet des locaux
- 18,50 € de remplacement de serrure et poignées de porte

ce qui représente un montant à restituer de 211,50 €

Unanimité 7 pour

Vente de bois de feu sur pied (2020 031)

La maire informe le Conseil Municipal que trois habitants de Montgon souhaitent acheter la coupe de bois de feu sur pied situé sur le chemin rural dit du Montant des Haies (section A du cadastre, dessous Montardré) Il s'agit de Messieurs Bourscheidt Hervé, Mathieu Anthony et Valla Alain.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette vente au prix de **six euros le stère** et charge la maire de signer les documents correspondants.

Unanimité 7 pour

Réfection de la toiture de la mairie (2020 032)

Après avoir étudié les devis présentés par les entreprises Oliveira, Deleau et Huet, le conseil choisit le devis de l'entreprise Julien HUET , avec pose de tuiles couleur anthracite, pour un montant de 13974 € HT, soit 15371,40 € TTC

Unanimité 7 pour

Travaux de voirie au centre du village: parkings et trottoirs (2020 033)

Suite à la réception des devis des entreprises STP, Chaplier et Gorez, c'est l'entreprise Gorez qui est choisie pour assurer la réfection des espaces publics au coeur du village; l'ensemble aménagements de parkings et mise en place de trottoirs s'élève à 15657,45 €HT, soit 18788.94 € TTC. Le Conseil décide de tout faire en une seule tranche de travaux et accepte le devis.

Unanimité 7 pour

Travaux mise aux normes escaliers cimetièrre (2020 034)

Conformément aux recommandations de la sous-commission départementale d'accessibilité réunie le 6 juillet 2020, des mains courantes doivent être installées sur le côté gauche des escaliers (en montant). *NB Les conseillers ne souhaitent pas équiper les 3 marches, en excellent état, du parvis qui risque d'être « défiguré »* C'est l'EDPAMS qui a été sollicité car ses équipes ont déjà posé la main courante sur la rampe PMR de la mairie, qui donne toute satisfaction; le devis s'élève à 3780 € TTC (pas de TVA) et est accepté par le Conseil.

Unanimité 7 pour

Dossier DETR 2021 (2020 035)

Madame Andrey propose de monter un dossier auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2021, et de solliciter le montant maximal autorisé, soit 30%.

La subvention demandée portera sur la fin des travaux de mise en sécurité des escaliers du cimetière et sur l'ensemble des aménagements du coeur de village , parkings et trottoirs; soit un montant total HT de 19437.45 et 22568.94 TTC, décomposé comme suit:

- mains courantes escaliers : 3780 € TTC (pas de TVA)
- aménagements voirie : 15657,45 € HT; 18788,94 € TTC

Unanimité 7 pour

Réfection de parquets dans un logement communal (2020 036)

Suite au départ du locataire du logement de l'Ecole, il est décidé de remplacer les parquets du séjour et des vestibules; Le conseil accepte le devis proposé par l'entreprise JCD Renov pour un montant HT de 1125.91 €, soit 1238.50 € TTC .

Unanimité 7 pour

Mme Andrey explique que le reste des travaux est effectué par l'employé communal : plafonds, toile de verre, peintures, menus aménagements etc .L'entreprise DAVID Roger de Rilly sur Aisne doit venir faire une vérification de l'électricité et GRASSET Anthony du Chesne viendra remettre en route la chaudière au gaz et faire des travaux de plomberie.

Réfection du Chemin du Petit Moulin (2020 037)

Suite à la réception des devis des entreprises STP, Chaplier et Gorez, c'est l'entreprise Gorez qui est choisie pour assurer la réfection complète du Chemin rural dit du Petit Moulin, pour un montant HT de 3432,80 € HT , soit 4119,36 € TTC.

Unanimité 7 pour

Questions diverses

Mme Andrey remet aux conseillers les principaux éléments de l'enquête du CD 08 « Voie Verte » pour les faire circuler et préparer ainsi le prochain conseil .

La commande « Haies pour les hérissons » sera disponible le jeudi 19 . M. Brion se propose d'aller la chercher avec sa remorque.

Le lancement de l'opération Rézopouce de la 2C2A est reporté à une date ultérieure compte tenu du contexte sanitaire. Mme Andrey indique que la pose du panneau signalisateur a été faite sur l'un des murs de l'abribus.